



# Rapport Empreinte carbone 2023



## Sommaire

<b>Acronymes</b> .....	<b>4</b>	<b>6. Calcul de l'empreinte carbone : 2015-2022</b> .....	<b>19</b>
<b>Définitions</b> .....	<b>4</b>	Généralités .....	20
<b>1. Conduril</b> .....	<b>5</b>	Champ d'application 1 .....	20
À propos de Conduril .....	6	Champ d'application 2 .....	22
Vision, mission et valeurs .....	7	Champ d'application 3 .....	23
Secteurs d'activité .....	7	Émissions évitées et retenues .....	23
<b>2. Cadre</b> .....	<b>8</b>	Année de référence .....	24
Feuille de route pour la Durabilité 2030 .....	9	<b>7. Calcul de l'empreinte carbone : année 2023.</b> .....	<b>25</b>
Objectifs .....	9	Généralités .....	26
Entités incluses dans le reporting de l'empreinte carbone .....	9	Champ d'application 1 .....	26
Cycle de vie – activité de Conduril .....	10	Champ d'application 2 .....	27
Période, fréquence et point de contact du reporting .....	10	Champ d'application 3 .....	27
Validation du rapport .....	10	Émissions évitées et retenues .....	31
<b>3. Documents de référence</b> .....	<b>11</b>	Émissions de l'année 2023 .....	31
<b>4. Inventaire et catégorisation des sources d'émission de GES</b> .....	<b>13</b>	Émissions totales 2023 vs. année de référence .....	32
Sources d'émission de GES .....	14	Intensité des émissions .....	34
Exclusions .....	15	<b>8. Initiatives pour réduire les émissions de GES</b> .....	<b>35</b>
<b>5. Méthodologie</b> .....	<b>16</b>		
Considérations générales .....	17		
Définition de l'année de référence .....	17		
Collecte de données .....	17		
Procédures et hypothèses .....	18		

**Liste des tableaux**

Catégorisation des émissions et des sources d'émission respectives .....	14
Émissions du champ 1 – 2015 à 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	20
Émissions du champ 2 – 2015 à 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	22
Émissions du champ 3 – 2015 à 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	23
Émissions évitées et retenues – 2015 à 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	24
Année de référence de l'empreinte carbone – 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	24
Émissions du champ 1 – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	26
Émissions du champ 2 – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	27
Émissions du champ 3 – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	27
Émissions évitées et retenues – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	31
Empreinte carbone – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	31
Émissions totales et représentativité de l'année 2023 vs. année de référence 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	32
Variation des émissions totales, année 2023 vs. année de référence 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	34

**Liste des figures**

Conduril dans le monde .....	6
Secteurs d'activité .....	7
Cycle de vie .....	10
Émissions du champ 1 / type de combustible – 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	21
Émissions du champ 1 / zone géographique – 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	21
Émissions du champ 2 / zone géographique – 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	22
Émissions du champ 3 / catégorie – 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	23
Émissions du champ 1 / type de combustible – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	26
Émissions du champ 1 / zone géographique – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	26
Émissions du champ 2 / zone géographique – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	27
Émissions du champ 3 – catégorie 1 / zone géographique – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	28
Émissions du champ 3 – catégorie 1 / type de matière – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	28
Émissions du champ 3 – catégorie 4 / type de transport – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	29
Émissions du champ 3 – catégorie 5 – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	29
Émissions du champ 3 – catégorie 4 / zone géographique – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	29
Émissions du champ 3 – catégorie 6 / zone géographique – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	30
Émissions du champ 3 / catégorie – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	30
Émissions du champ 3 / zone géographique – 2023 (t CO <sub>2</sub> e) .....	30
Empreinte carbone – 2023 vs. année de référence 2022 (t CO <sub>2</sub> e) .....	33
Intensité des émissions des champs 1 et 2 / zone géographique – 2023 (kt CO <sub>2</sub> e/€) .....	34
Intensité des émissions des champs 1 et 2 – 2023 vs. année de référence 2022 (kt CO <sub>2</sub> e/€) .....	34
Intensité des émissions des champs 1 et 2 / zone géographique – 2023 vs. année de référence 2022 (kt CO <sub>2</sub> e/€) .....	34

# Acronymes

**ACE** – Agrupamento Complementar de Empresas (Groupement d'intérêt économique)

**APA** – Agência Portuguesa do Ambiente (Agence portugaise de l'Environnement)

**CO<sub>2</sub>e** – Équivalent dioxyde de carbone

**DEFRA** – Department for Environment, Food & Rural Affairs (Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni)

**GES** – Gaz à effet de serre

**GRI** – Global Reporting Initiative (Initiative mondiale sur les rapports de performance)

**IGES** – Institute for Global Environmental Strategies (Institut pour les Stratégies environnementales globales)

**ODD** – Objectifs de développement durable

**PRG** – Potentiel de réchauffement global

# Définitions

**Champ d'application 1** : émissions directes de GES provenant d'opérations appartenant à l'entreprise ou contrôlées par celle-ci, notamment des émissions associées à la consommation de combustibles fossiles et des fuites d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération.

**Champ d'application 2** : émissions indirectes de GES résultant de la consommation d'énergie utilisée dans les activités de l'entreprise.

**Champ d'application 3** : autres émissions indirectes de GES, toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les émissions indirectes de champ 2) survenant dans la chaîne de valeur, incluant aussi bien les émissions en amont que celles en aval.

**Année de référence** : période de référence utilisée pour mesurer, suivre et évaluer l'évolution des émissions dans le temps.

**CO<sub>2</sub>e** : unité de mesure universelle pour indiquer le potentiel de réchauffement global (PRG) des différents types de gaz à effet de serre, exprimé en PRG par unité de dioxyde de carbone.

**Émissions évitées** : émissions évitées grâce à la consommation d'énergie renouvelable (production propre), correspondant aux émissions associées à la consommation d'une quantité d'énergie équivalente ayant une teneur carbonique moyenne par rapport au réseau électrique national, au cours de la même période.

**Facteur d'émission** : facteur permettant de quantifier les émissions de GES d'une unité de données d'activité (ex. : combustible consommé).

**Périmètres** : le registre de GES et la communication des limites peuvent avoir plusieurs dimensions, à savoir organisationnelles, opérationnelles, géographiques, unité d'affaires et limites de l'objectif. La limite de l'inventaire détermine quelles sont les émissions enregistrées et communiquées par l'entreprise.

**Intensité carbone** : rapport entre les émissions de carbone et le chiffre d'affaires.

**Inventaire** : liste présentant la catégorisation des émissions et des sources de GES.

**Empreinte carbone** : mesure de la quantité de GES (en CO<sub>2</sub>e) rejetés dans l'atmosphère en conséquence des activités développées par l'entreprise.

**Rétention du carbone** : capture de CO<sub>2</sub> et stockage de carbone dans des réservoirs biologiques.

**Réservoir de GES** : toute unité ou procédure physique qui permet de stocker des GES ; ce terme désigne généralement les forêts et les réservoirs de CO<sub>2</sub> souterrains ou dans les profondeurs de la mer.



# 1. Conduiril

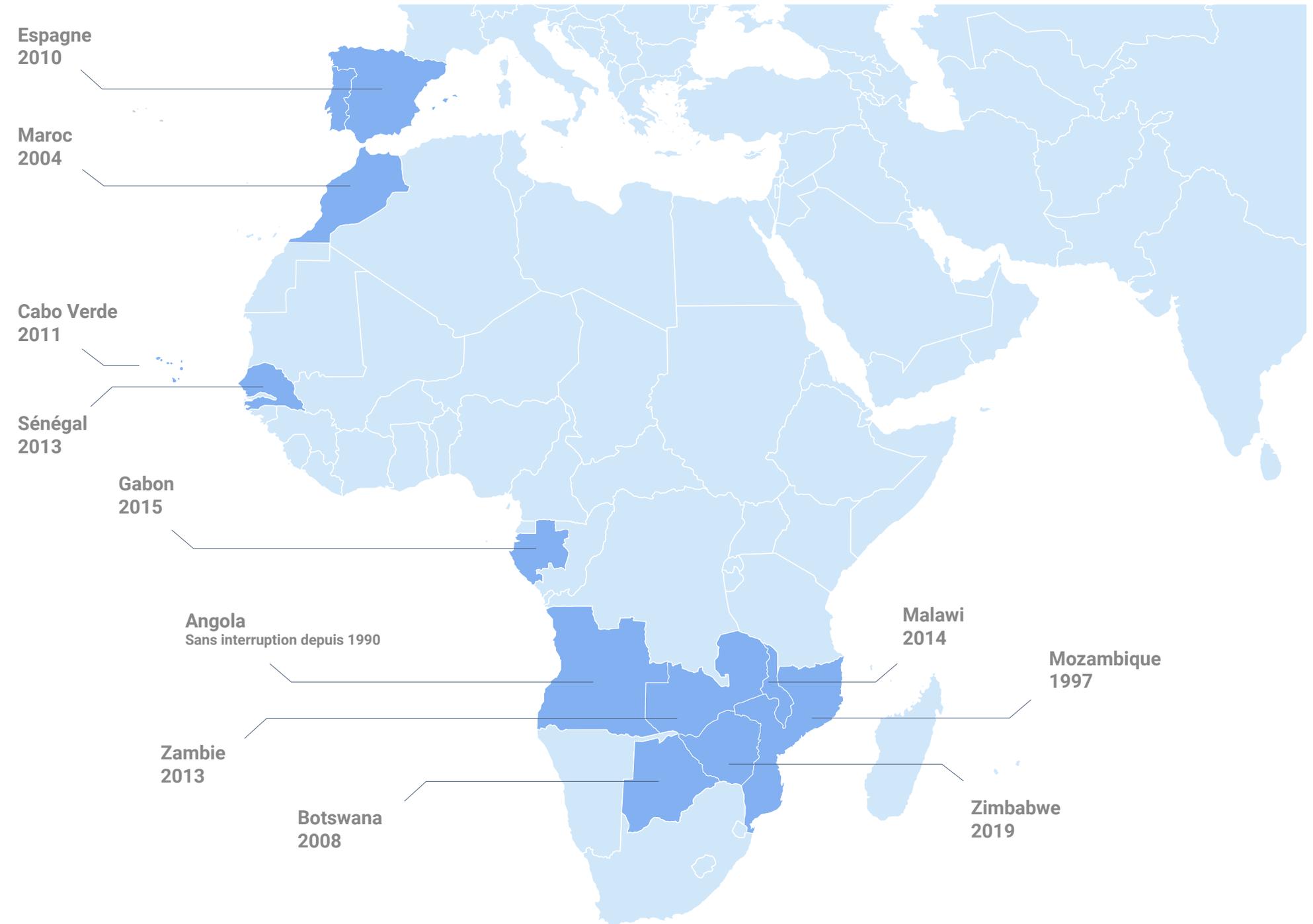
# À propos de Conduril

Conduril - Engenharia, S.A. a plus de 65 ans d'expérience dans la construction de travaux de génie civil, en respectant les meilleures normes de qualité et les spécifications, en recherchant la satisfaction totale du client, et en promouvant des relations de confiance totale et de loyauté avec toutes les parties prenantes.

Conduril a été fondée en 1959 en tant que société à responsabilité limitée. En 1970, elle a été achetée par les actionnaires de référence actuels qui l'ont orientée jusqu'à nos jours. C'est aujourd'hui une société cotée sur un marché non réglementé.

Son siège social est situé à Ermesinde, au Portugal, et elle a internationalisé son activité depuis 1990.

## Conduril dans le monde



## Vision, mission et valeurs

### Vision

Conduril développe toute son activité dans le domaine du génie civil et son objectif principal, que ce soit en termes techniques ou économiques, est d'être (et d'être reconnue par le marché en tant que telle) l'une des meilleures entreprises portugaises d'ingénierie tout en ayant en simultanément les caractéristiques suivantes :

- Être une grande entreprise à l'échelle nationale sur le plan technique et économique, capable de répondre à tout chantier de génie civil, aussi bien au Portugal qu'à l'étranger.
- Être, au niveau national, une entreprise de taille moyenne, flexible, capable de répondre aux différentes demandes du marché et dotée d'une grande capacité technique capable, avant toute chose, de constituer une base solide pour soutenir ses activités à l'étranger.

### Mission

La création d'une richesse durable pour nos actionnaires et la durabilité des meilleures conditions de travail et de rémunération pour nos employés – ainsi que leur satisfaction en tant que premier vecteur de la responsabilité sociale –, qu'ils soient actifs ou retraités, dont le soutien présuppose la pérennité de Conduril, implique l'obtention persistante de résultats.

### Valeurs

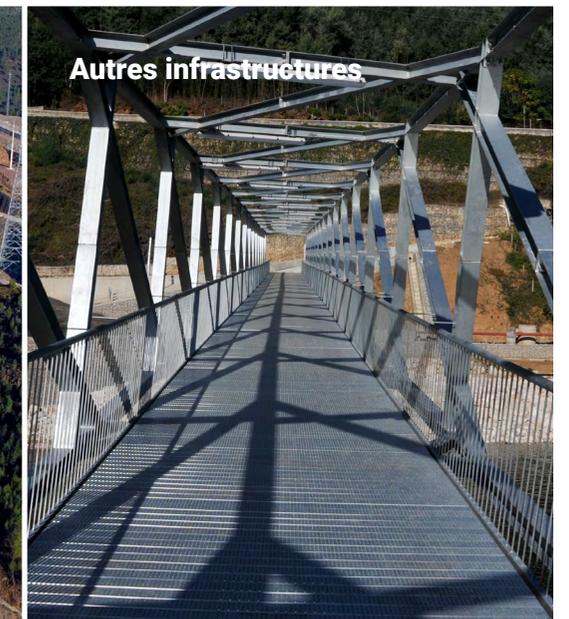
Nous pensons que nous ne pouvons créer de la valeur et de la richesse, c'est-à-dire gagner, que de la bonne manière : avec franchise, confiance et responsabilité soutenues par sur une culture de l'intégrité, synonyme d'honnêteté, de transparence, de justice et d'un strict respect des règles et des règlements. Ce sont nos valeurs et les fondements de tous nos principes : cohésion, éthique, culture, méritocratie, loyauté, cohérence, rigueur.

## Secteurs d'activité

La stratégie globale de Conduril consiste à construire des travaux de génie civil, avec ou sans conception, en respectant les meilleures normes de qualité et les spécifications établies dans les cahiers des charges respectifs, en recherchant la satisfaction totale des clients et en entretenant avec eux des relations totalement loyales.

Conduril se concentre sur les segments de marché dans lesquels elle peut opérer de manière rentable dans le cadre des paramètres de rendement/profit établis, en utilisant des entreprises dont elle contrôle la gestion.

### Secteurs d'activité



## 2. Cadre



## Feuille de route pour la Durabilité 2030

Aujourd'hui, la préoccupation autour des questions environnementales, que ce soit le changement climatique, la biodiversité ou la réduction des émissions de GES, revêt une grande importance pour les entreprises.

À la suite de l'exercice d'auscultation des parties prenantes qui a permis d'identifier les sujets les plus pertinents pour l'entreprise, Conduril a entrepris un processus stratégique qui a permis de définir des objectifs et des actions, clairs et mesurables afin d'améliorer sa performance en matière d'ESG, en favorisant une trajectoire de durabilité de l'entreprise à long terme.

Ce processus a abouti à l'élaboration, en 2023, de l'Agenda et de la Feuille de route pour la Durabilité 2030.

La Feuille de route pour la Durabilité de Conduril reflète sa stratégie et sa dynamique et concrétise sa réponse au défi majeur qui est de « ...Construire un monde meilleur ! »

L'un des principaux engagements de la Feuille de route pour la Durabilité 2030 de Conduril est la **réduction des émissions opérationnelles de GES du Groupe Conduril**, dont l'objectif est de « **réduire de 30 % l'intensité carbone des émissions de GES, champs d'application 1 et 2, par rapport à 2022** ».

## Objectifs

Au cours de l'année 2023, Conduril a initié le processus d'identification et de quantification de ses émissions de GES, ayant pour objectifs de :

- Donner un premier pas en vue de la réduction des émissions de GES du Groupe Conduril
- Veiller à ce que l'inventaire de GES corresponde précisément aux émissions du Groupe
- Connaître et analyser la performance carbone du Groupe Conduril
- Mesurer et communiquer les progrès et les résultats obtenus
- Augmenter le niveau de confiance des résultats
- Diffuser les résultats de manière transparente

Engagements	Objectif	Délai
Réduire les émissions opérationnelles de GES du Groupe Conduril	Réduire de 30 % l'intensité carbone des émissions de GES, champs d'application 1 et 2, par rapport à 2022	2030

## Entités incluses dans le reporting de l'empreinte carbone

Conduril définit toutes les émissions et suppressions de GES sur lesquelles elle exerce un contrôle financier ou opérationnel comme des périmètres organisationnels, car elle considère que cette approche représente le mieux ses activités.

Ce rapport comprend les activités de Conduril et de ses sociétés associées, notamment :

- **Angola** : Conduril Angola ; Métis Engenharia, Lda. ; Urano, Lda.
- **Gabon** : Conduril Engenharia Gabon, S.A.
- **Malawi** : Conduril Malawi
- **Mozambique** : Conduril Moçambique ; ENOP - Engenharia e Obras Públicas, Lda.
- **Portugal** : Conduril - Engenharia, S.A. ; Conduril Engenharia - Açores, S.A. ; Esquénio - Estudos e Projetos de Engenharia, S.A. ; Edirio - Construções, S.A. ; Conduril - Gestão de Concessões de Infraestruturas, S.A.
- **Zambie** : Conduril Zâmbia

Aucune activité n'a été attribuée à Conduril à Cabo Verde, au Maroc et au Zimbabwe, de sorte que les filiales dans ces pays n'ont pas été incluses dans le rapport 2023.

Les ACE (entités contrôlées conjointement) ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation aux fins de l'établissement du Rapport Empreinte carbone.



# Cycle de vie – activité de Conduril

À toutes les étapes des travaux exécutés, Conduril veille à réaliser une sélection minutieuse des matières premières, en favorisant, si possible, l'utilisation de matières et de fournisseurs ayant un impact plus faible sur l'environnement, qui incorporent des matières recyclées ou qui permettent leur réutilisation.

En raison de la consommation élevée de ressources naturelles, associée au secteur de la construction, Conduril est engagée dans la recherche de processus de production et la mise en place de

technologies qui favorisent et améliorent continuellement ses performances environnementales.

Fidèle à sa culture d'éthique, d'honnêteté et de rigueur, Conduril divulgue, dans son [Rapport de Durabilité](#), des informations pertinentes sur la performance en matière de gestion environnementale, cherchant ainsi à contribuer à une plus grande implication des parties prenantes.

# Période, fréquence et point de contact du reporting

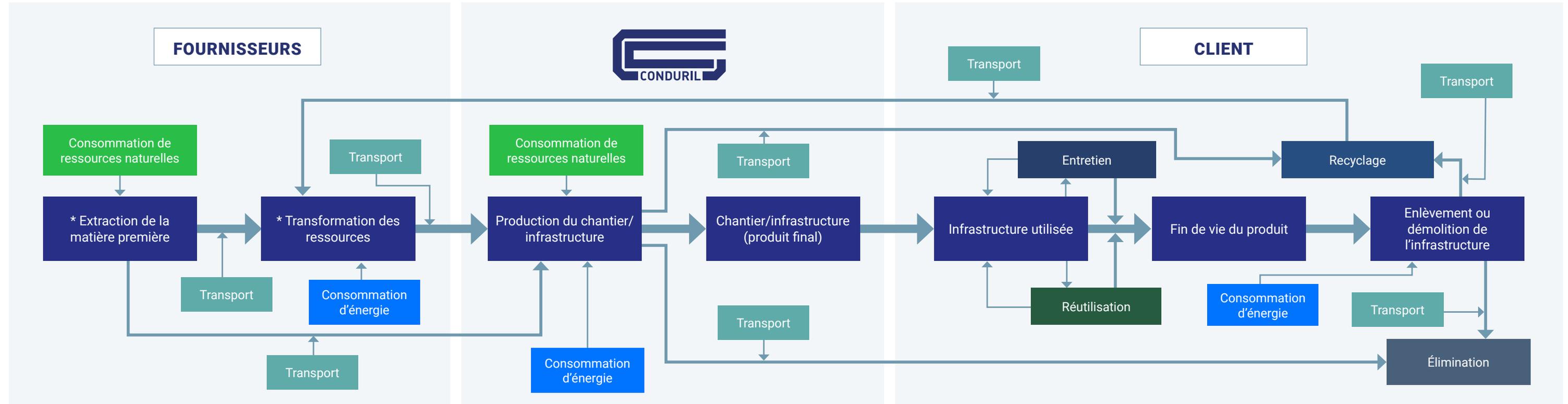
Ce rapport concerne les résultats correspondant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, Conduril publiant son Rapport Empreinte carbone chaque année en juillet.

Toute question concernant le Rapport Empreinte carbone doit être adressée à : [sustentabilidade@conduril.pt](mailto:sustentabilidade@conduril.pt)

# Validation du rapport

Le rapport n'a été soumis à aucune validation externe.

## Cycle de vie



\* Conduril peut également être responsable de cette étape.

# 3. Documents de référence



APA, Rapport « Fator de Emissão da Eletricidade 2023 » (Facteur d'émission de l'électricité 2023).

Disponible sur [www.apambiente.pt](http://www.apambiente.pt)

APREN, Associação Portuguesa de Energias Renováveis (Association portugaise d'énergies renouvelables).

Disponible sur [www.apren.pt/pt](http://www.apren.pt/pt)

DEFRA, 2023. « Government conversion factors for company reporting of greenhouse gas emissions.

Greenhouse gas reporting: conversion factors 2022 » (Facteurs de conversion du Gouvernement du Royaume-Uni pour déclarer les émissions de gaz à effet de serre. Déclaration des gaz à effet de serre : facteurs de conversion 2022). Disponible sur [www.gov.uk](http://www.gov.uk)

DGEG - Direção-Geral de Energia e Geologia (Direction générale de l'énergie et de la géologie au Portugal).

Disponible sur [www.dgeg.gov.pt](http://www.dgeg.gov.pt)

Eurostat – Data Browser. Disponible sur [ec.europa.eu/eurostat](http://ec.europa.eu/eurostat)

« Capacidade de sequestro de carbono das principais espécies florestais portuguesas » (Capacité de séquestration du carbone des principales espèces forestières portugaises). Disponible sur [florestas.pt](http://florestas.pt)

« Guia de Inspeção a Operadores de Gestão de Resíduos, por Fluxo Específico de Resíduos » (Guide d'inspection des opérateurs de gestion des déchets, par flux de déchets spécifique). Disponible sur [igamaot.gov.pt](http://igamaot.gov.pt)

Protocole des GES : norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise.

Disponible sur [ghgprotocol.org/corporate-standard](http://ghgprotocol.org/corporate-standard)

« IGES List of Grid Emission Factors » (Listes des facteurs d'émission du réseau de l'IGES). Disponible sur [www.iges.or.jp](http://www.iges.or.jp)

ISO 14064-1:2018 : Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

« Relatório Anual de RSU - Produção e Gestão de Resíduos Urbanos (anos 2019 a 2021) » (Rapport annuel sur les déchets urbains solides - Production et gestion des déchets urbains, années 2019 à 2021). Disponible sur [rea.apambiente.pt](http://rea.apambiente.pt)

Article « The Impact of Bitumen Roofing Production Waste (BTw) on Physical Mechanical Properties of Concrete » (L'impact des déchets de production des couvertures bitumineuses (BTw) sur les propriétés physiques et mécaniques du béton). Disponible sur [iopscience.iop.org](http://iopscience.iop.org)



# 4. Inventaire et catégorisation des sources d'émission de GES



## Sources d'émission de GES

Le rapport a été rédigé selon la méthodologie définie dans le protocole des gaz à effet de serre : norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (Protocole GES) et les orientations de la norme NP EN ISO 14064-1:2018 : Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre qui détaille les exigences afférentes à la conception et au développement d'inventaires de GES au niveau des organismes.

### Catégorisation des émissions et des sources d'émission respectives

Champ	Type d'émission	Catégorie (ISO 14064-1)	Catégorie (Protocole GES)	Sources d'émission
1	Émissions directes de GES	Catégorie 1	–	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements : • Gazole • Essence • Fioul Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération
2	Émissions indirectes de GES	Catégorie 2	–	Électricité achetée au réseau
3	Autres émissions indirectes de GES	Catégorie 3	Catégorie 4 – Transport et distribution en amont	Transport de matières par voie aérienne et maritime entre le Portugal et les chantiers situés sur le continent africain
		Catégorie 3	Catégorie 6 – Voyages d'affaires	Les déplacements au Portugal des employés travaillant à l'étranger ont été pris en compte
		Catégorie 4	Catégorie 1 – Biens et services acquis (*)	Extraction, production et transport des matières premières achetées, seules les plus pertinentes et représentatives ayant été prises en compte Prélèvement d'eau
		Catégorie 4	Catégorie 5 – Déchets générés par les opérations (**)	Transport et gestion des déchets générés Production d'eaux usées

(\*) Seul le transport de matières au Portugal a été pris en compte.

(\*\*) Seules les installations situées au Portugal ont été prises en compte.



# Exclusions

Compte tenu de la taille et de l'étendue du champ d'application 3, il n'a pas encore été possible d'inclure toutes les émissions indirectes de GES associées à l'activité de Conduril. À ce stade, la priorité a été donnée aux catégories considérées comme les plus pertinentes et contribuant le plus aux émissions de GES.

Au fur et à mesure que le processus de calcul de l'empreinte carbone évolue, l'intention est d'intégrer progressivement les différentes catégories jusqu'à ce qu'il soit possible de comptabiliser toutes les émissions de GES pertinentes dans le cadre de l'activité de Conduril.

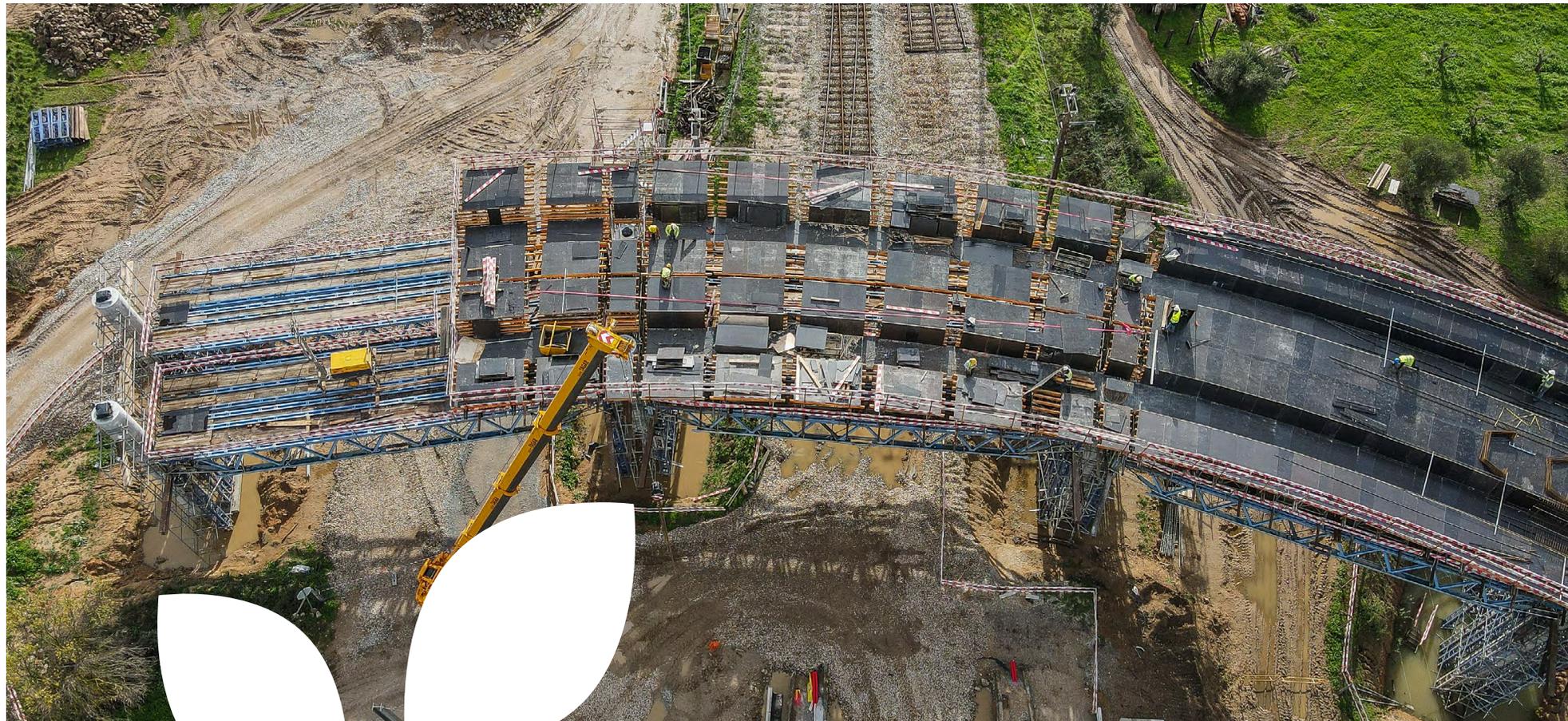
Dans l'inventaire de 2023, les catégories suivantes n'ont pas été prises en compte selon la méthodologie du Protocole GES :

- Catégorie 2 – biens d'équipement – extraction, production et transport de biens d'équipement achetés ou acquis par Conduril
- Catégorie 3 – activités liées aux combustibles et à l'énergie utilisés dans les champs d'application 1 et 2

- Catégorie 7 – trajets domicile-travail des employés, par leurs propres moyens, qui sont considérés comme réduits. Il convient de noter que la majorité des employés se rend sur les différents chantiers dans des véhicules de Conduril, les émissions de GES étant comptabilisées dans le champ d'application 1. Le nombre d'employés qui utilisent leurs propres moyens pour se rendre aux installations fixes est réduit par rapport au nombre total d'employés et ils parcourent généralement de courtes distances, raison pour laquelle ces trajets sont considérés comme peu importants pour les émissions totales de GES.

Les catégories suivantes n'étant pas applicables à l'activité de Conduril, elles n'ont pas été prises en compte dans l'inventaire d'émissions indirectes de GES (champ d'application 3) :

- Catégorie 8 – Actifs loués en amont
- Catégorie 9 – Transport et distribution en aval
- Catégorie 10 – Transformation de produits vendus
- Catégorie 11 – Utilisation de produits vendus
- Catégorie 12 – Traitement des produits en fin de vie
- Catégorie 13 – Actifs loués en aval
- Catégorie 14 – Franchisés
- Catégorie 15 – Investissements



# 5. Méthodologie



## Considérations générales

Lors de la préparation de ce rapport, des méthodologies de calcul ont été développées et quelques registres existant déjà dans les systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité ont été adaptés afin de garantir une plus grande fiabilité des informations collectées.

Le calcul des émissions de GES (champs d'application 1 et 2) a commencé en 2022, lors de la publication du premier Rapport de Durabilité du Groupe Conduril. Ce calcul a pris en compte les exigences des normes universelles de la GRI dans leur version de 2021.

En 2023, pour la première fois, nous avons calculé et déclaré les émissions du champ d'application 3, en identifiant les sources les plus significatives et en tenant compte de l'activité de Conduril.

Parallèlement, le Groupe Conduril a acquis et mis en œuvre une plateforme numérique de collecte de données dans toutes les zones géographiques où il est présent pour quantifier les émissions des champs d'application 1, 2 et 3, en garantissant une méthodologie de collecte de données standardisée.

Tout au long du processus, la communication interne a été essentielle pour identifier les différentes sources de GES, ainsi que les facteurs d'émission spécifiques pour les différentes zones géographiques. Il est important de souligner la collaboration lors de la mise en place de contrôles internes pour garantir la qualité et la fiabilité des données présentées.

## Définition de l'année de référence

Pour définir l'année de référence, Conduril a procédé à la collecte, à l'analyse et à la quantification des émissions pour la période 2015–2022, dans toutes les zones géographiques où elle opère, avec les points clés suivants :

- Identification des activités à l'origine des émissions de GES
- Division des émissions de GES selon les champs d'application 1, 2 et 3
- Obtention et collecte de données pour la période en question
- Collecte et évaluation des facteurs d'émission associés aux consommations de Conduril
- Traitement des données selon les facteurs d'émission applicables à chacune des zones géographiques
- Quantification des émissions des champs d'application 1, 2 et 3

## Collecte de données

Ce processus a été mené par le Groupe de durabilité de Conduril qui a joué un rôle essentiel dans la collecte des données, en agissant comme catalyseur pour impliquer tous les départements et toutes les zones géographiques, garantissant l'homogénéité et la transversalité des méthodologies adoptées, promouvant l'engagement de tous les employés et sensibilisant à l'importance du calcul de l'empreinte carbone.

La collecte et la fiabilité des données qui ont permis de calculer les émissions de GES ont été rendues possibles par les systèmes de gestion mis en place dans l'entreprise, notamment ceux de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO 14001) et de la santé et la sécurité au travail (ISO 45001). En outre, même dans les pays où les systèmes ne sont pas certifiés (Zambie, Malawi et Gabon), un système documentaire similaire est adopté, ce qui facilite l'application

de méthodologies transversales et cohérentes à l'ensemble de l'univers Conduril.

La cohérence et la précision des calculs ont été une préoccupation tout au long du processus, des méthodologies ayant été adoptées pour minimiser les erreurs, telles que :

- l'évaluation et l'analyse critique des données collectées en interne, en comparant les résultats provenant de différentes sources, afin d'évaluer la fiabilité des résultats
- l'utilisation de données provenant des systèmes de gestion interne (par exemple, les systèmes de gestion financière) ou communiquées à des organisations externes (par exemple, les consommations et les émissions communiquées annuellement à l'APA), garantissant la cohérence du calcul avec les autres outils de gestion
- l'utilisation de données primaires, c'est-à-dire les consommations et les données réelles, plutôt que des mesures estimées ou indirectes
- l'adoption de facteurs d'émission appropriés aux émissions analysées, en utilisant toujours des sources officielles et spécialisées, en fonction de la réalité de la géographie analysée
- la comparaison et l'analyse critique des facteurs d'émission publiés par différentes sources

# Procédures et hypothèses

Une analyse qualitative a été réalisée pour chaque domaine/catégorie d'émissions en tenant compte de la fiabilité, de l'adéquation, de la représentativité temporelle et géographique, de la transparence et de l'exhaustivité des données.

Les données sur les activités développées par Conduril ont été obtenues comme suit :

## Champ d'application 1

- Consommation de combustibles – registre de la quantité de combustible consommé par type : logiciel de gestion et factures du fournisseur.
- Consommation de gaz de refroidissement – systèmes de réfrigération du parc automobile : registre des achats de gaz (la valeur de la fuite est considérée comme proportionnelle au volume de gaz chargé).
- Consommation de gaz de refroidissement – systèmes de réfrigération industrielle : déclaration annuelle à l'APA, dans le cadre des conditions définies à l'article 5 du Décret-loi n° 145/2017, du 30 novembre (applicable uniquement aux équipements de plus de 5 t CO<sub>2</sub>e).

## Champ d'application 2

- Consommation d'électricité – registre des consommations d'électricité sur les chantiers et dans les installations fixes et factures du fournisseur.
- Électricité produite par le système d'autoconsommation : registre de la production des panneaux photovoltaïques.
- Compte tenu du grand nombre et de la dispersion géographique des points de connexion électrique, une approche basée sur la localisation a été adoptée, c'est-à-dire que les facteurs d'émission définis par l'autorité nationale ont été adoptés (l'APA dans le cas du Portugal continental et des Açores, l'IGES dans les autres géographies).

## Champ d'application 3

- Biens et services acquis – calcul effectué sur la base de la quantité de matières achetées (en tonnes) et la distance (en kilomètres) entre le lieu d'achat et le lieu d'utilisation des matières. Compte tenu de la diversité des produits de construction utilisés par Conduril, les cinq types de matières les plus représentatifs ont été pris en compte, à savoir le béton, l'acier, le ciment, les agrégats et les mélanges bitumineux.
- Prélèvement d'eau – volume d'eau prélevée dans chaque zone géographiques (en surface, souterraine et acquise à des tiers).
- Transport et distribution en amont – calcul effectué sur la base de la distance entre le lieu d'achat et le lieu d'utilisation du produit (en kilomètres), le type de transport (maritime, aérien) et le poids du chargement (en tonnes).
- Déchets générés par les opérations – calcul effectué sur la base de la quantité de déchets produits (tonnes/an) par type (code LED) et opération de traitement (valorisation/élimination). Seuls les transports effectués par des tiers ont été pris en compte, tandis que les transports effectués par des moyens propres ont été considérés dans le champ d'application 1.
- Voyages d'affaires – calcul effectué sur la base du nombre total d'employés travaillant à l'étranger, en considérant que chaque employé se rend au Portugal deux fois par an.
- Production d'eaux usées – volume d'eaux usées rejetées dans chaque zone géographique (en surface, souterrain et traitement par des tiers).





# 6. Calcul de l'empreinte carbone : 2015-2022



## Généralités

L'empreinte carbone (champs d'application 1 et 2) a été calculée entre 2015 et 2022 afin de comprendre l'évolution des émissions de GES en fonction de l'activité développée par l'entreprise.

Cet exercice comprend la comptabilisation des émissions dans les pays où l'activité a été développée, à savoir l'Angola, le Gabon, le Malawi, le Mozambique, le Portugal et la Zambie. Le Sénégal n'a été pris en compte qu'en 2015, année au cours de laquelle les projets de cette zone géographique ont été finalisés.



## Champ d'application 1

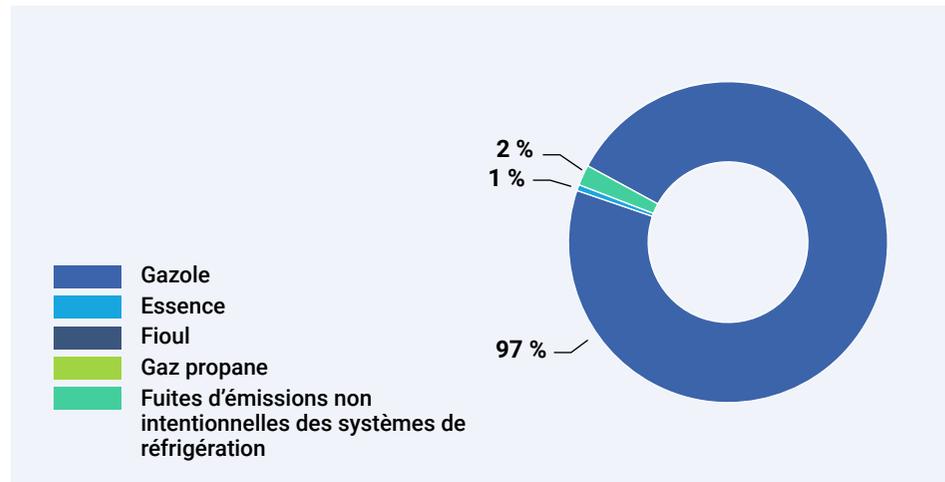
### Émissions du champ 1 – 2015 à 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Angola	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	8 292,81	6 988,86	7 304,63	7 837,14	9 071,76	4 711,85	3 362,91	6 994,87	
		Essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Fioul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	<b>Total</b>		<b>8 293</b>	<b>6 989</b>	<b>7 305</b>	<b>7 837</b>	<b>9 072</b>	<b>4 712</b>	<b>3 363</b>	<b>6 995</b>	
Gabon	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	54,10	947,76	940,91	230,66	117,90	145,82	684,50	1 398,60	
		Essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Fioul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	<b>Total</b>		<b>54</b>	<b>948</b>	<b>941</b>	<b>231</b>	<b>118</b>	<b>146</b>	<b>685</b>	<b>1 399</b>	
Malawi	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	531,78	569,70	488,24	635,98	653,09	1 109,74	3 122,25	2 341,63	
		Essence	0,66	0,77	0,73	0,75	0,73	1,14	1,79	2,93	
		Fioul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	<b>Total</b>		<b>532</b>	<b>570</b>	<b>489</b>	<b>637</b>	<b>654</b>	<b>1 111</b>	<b>3 124</b>	<b>2 345</b>	
Mozambique	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	1 024,14	3 831,97	1 650,25	1 500,99	3 215,06	824,60	3 306,99	1 494,48	
		Essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Fioul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	<b>Total</b>		<b>1 024</b>	<b>3 832</b>	<b>1 650</b>	<b>1 501</b>	<b>3 215</b>	<b>825</b>	<b>3 307</b>	<b>1 494</b>	

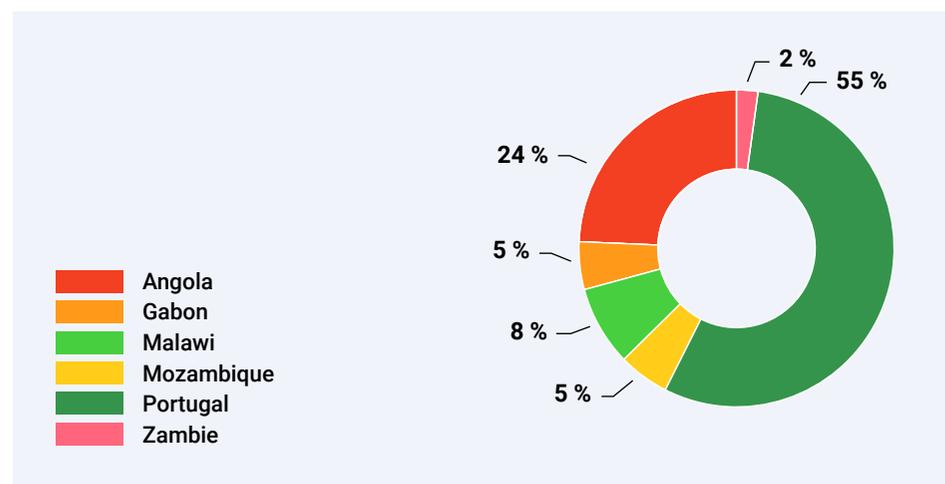
(\*) Il n'a pas été possible de collecter des données représentatives.

(\*\*) Aucune activité.

Émissions du champ 1 / type de combustible – 2022 (t CO<sub>2</sub>e)



Émissions du champ 1 / zone géographique – 2022 (t CO<sub>2</sub>e)



			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Portugal	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	2 995,22	3 692,71	3 296,86	3 947,76	7 726,29	7 376,01	12 170,15	15 148,86
		Essence	15,03	15,76	12,60	18,24	43,59	113,49	104,60	140,52
		Fioul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311,55	0,00	0,00
	Gaz propane	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	3,38
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération	(*)	(*)	(*)	(*)	34,32	34,32	423,48	592,93	
<b>Total</b>			<b>3 010</b>	<b>3 708</b>	<b>3 309</b>	<b>3 966</b>	<b>7 804</b>	<b>7 835</b>	<b>12 698</b>	<b>15 886</b>
Sénégal	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	5 481,89	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)
		Essence	(*)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)
		Fioul	0,00	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération	(*)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	
	<b>Total</b>			<b>5 482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Zambie et Zimbabwe	Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	12 081,46	7 616,87	5 968,51	2 327,63	997,30	693,88	163,40	630,62
		Essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Fioul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	
	<b>Total</b>			<b>12 081</b>	<b>7 617</b>	<b>5 969</b>	<b>2 328</b>	<b>997</b>	<b>694</b>	<b>163</b>
<b>Total</b>			<b>30 477</b>	<b>23 664</b>	<b>19 663</b>	<b>16 499</b>	<b>21 860</b>	<b>15 322</b>	<b>23 340</b>	<b>28 749</b>

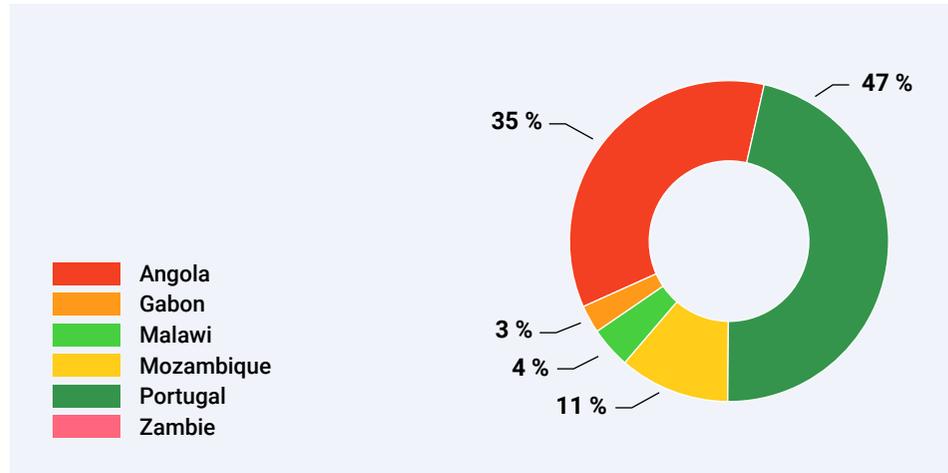
(\*) Il n'a pas été possible de collecter des données représentatives.

(\*\*) Aucune activité.

La nature des travaux de construction réalisés par Conduril exige l'utilisation intensive d'équipements et de machines qui sont associés à une importante consommation d'énergie et, par conséquent, à des émissions de GES. En 2022, les émissions de GES associées à la consommation de gazole ont représenté environ 97 % des émissions totales du champ d'application 1.

En 2022, environ 55 % des émissions de GES, champ 1, ont été produites au Portugal.

Émissions du champ 2 / zone géographique – 2022 (t CO<sub>2</sub>e)



## Champ d'application 2

Émissions du champ 2 – 2015 à 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Angola	2	41	116	126	147	425	359	733
Gabon	2	30	38	38	30	41	67	59
Malawi	36	39	44	46	54	55	33	87
Mozambique	83	107	306	228	473	226	208	233
Portugal	172	118	178	141	158	202	653	970
Sénégal	63	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)
Zambie et Zimbabwe	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>335</b>	<b>682</b>	<b>579</b>	<b>862</b>	<b>949</b>	<b>1 320</b>	<b>2 082</b>

Émissions indirectes de GES liées à l'importation d'énergie (basée sur la localisation)

(\*) Il n'a pas été possible de collecter des données représentatives.

(\*\*) Aucune activité.

La majeure partie de la consommation d'énergie a lieu dans les installations fixes et dans certains chantiers où il est possible de se connecter au réseau d'approvisionnement public. Dans les autres lieux, des générateurs, alimentés par des combustibles fossiles, sont utilisés et la consommation est comptabilisée dans le champ d'application 1.

En 2022, environ 47 % des émissions de GES, champ 2, ont été produites au Portugal.



## Champ d'application 3

### Émissions du champ 3 – 2015 à 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Catégorie 1 – Acquisition de biens et services	Acquisition de biens	(*)	(*)	(*)	(*)	1 383,43	26 033,41	27 279,55	88 974,05
	Transport	(*)	(*)	(*)	(*)	394,78	4 084,22	5 472,43	5 676,07
	Prélèvement d'eau	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	68,30
<b>Total</b>		–	(*)	(*)	(*)	<b>1 778</b>	<b>30 118</b>	<b>32 752</b>	<b>89 042</b>
Catégorie 4 – Transport de marchandises Europe–Afrique	Transport aérien	(*)	75,80	60,51	127,14	117,93	67,35	62,28	101,03
	Transport maritime	(*)	102,27	411,65	262,80	210,77	19,48	105,24	67,63
<b>Total</b>		–	<b>178</b>	<b>472</b>	<b>390</b>	<b>329</b>	<b>87</b>	<b>168</b>	<b>169</b>
Catégorie 5 – Gestion des déchets	Traitement	(*)	(*)	(*)	(*)	9,67	15,65	81,67	59,64
	Transport	(*)	(*)	(*)	(*)	32,29	56,50	167,15	95,02
Catégorie 5 – Production d'eaux usées		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	22,41
<b>Total</b>		–	–	–	–	<b>42</b>	<b>72</b>	<b>249</b>	<b>177</b>
Catégorie 6 – Voyages d'affaires		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	301
<b>Total</b>		–	–	–	–	<b>2 149</b>	<b>30 277</b>	<b>33 168</b>	<b>89 689</b>

(\*) Il n'a pas été possible de collecter des données représentatives.

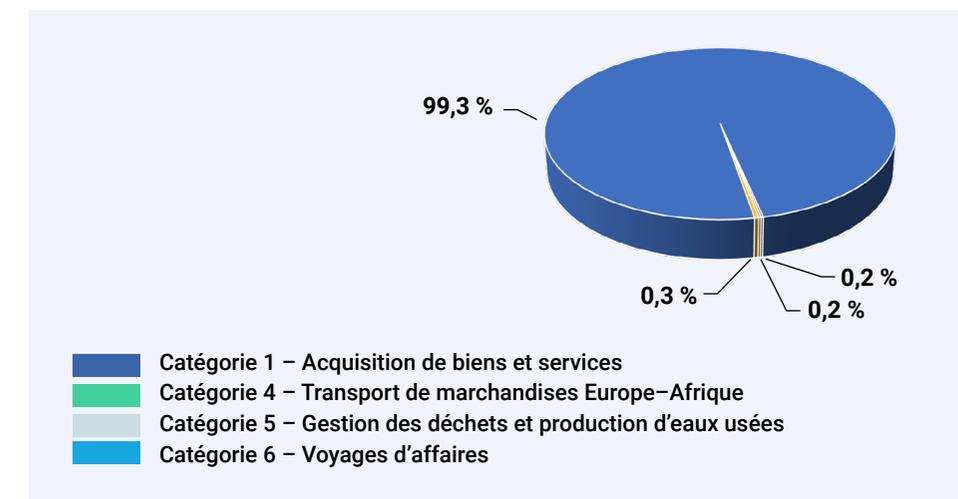
Dans le champ d'application 3, la catégorie ayant la plus grande incidence est la catégorie 1 – Acquisition de biens et services, qui comptabilise 99 % des émissions de GES.

Il convient de noter que dans la catégorie 1 – Acquisition de biens et services et la catégorie 5 - Gestion des déchets, seul le transport de matières et de déchets au Portugal a été considéré, ce qui signifie que ce chiffre tendra à augmenter au fur et à mesure que les autres zones géographiques sont prises en compte dans le calcul.

## Émissions évitées et retenues

La quantification des émissions de GES évitées grâce à la mise en œuvre de bonnes pratiques, à savoir la production d'électricité pour l'autoconsommation par le biais de panneaux solaires installés dans deux des installations situées au Portugal, a été prise en compte dans le calcul de l'empreinte carbone.

### Émissions du champ 3 / catégorie – 2022 (t CO<sub>2</sub>e)



## Année de référence

Les émissions retenues sur les terrains forestiers de Conduril au Portugal, qui couvrent une superficie totale d'environ 234 480 m<sup>2</sup>, composée d'eucalyptus, d'oliviers, de vignes, de broussailles, de cultures arables et de chênes-lièges, doivent être soulignées.

### Émissions évitées et retenues – 2015 à 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Émissions évitées	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	13,5	11,8	9,7
Émissions retenues	153	153	153	153	153	153	153	153

(\*) Applicable au Portugal.

Après une analyse détaillée de l'historique des résultats présentés et compte tenu de l'évolution de la quantité, de la qualité et de la fiabilité des données collectées et traitées, l'année de référence a été fixée à 2022, soit la période allant de janvier à décembre. Cette décision se fonde sur la cohérence et l'exhaustivité des données de cette année qui constituent un point de référence solide pour les comparaisons futures et les évaluations des progrès accomplis.

L'année de référence peut être ajustée en cas de changements significatifs dans l'activité de Conduril ou de modification des méthodes de collecte et/ou de calcul des données entraînant des changements significatifs dans les données des émissions de GES.

### Année de référence de l'empreinte carbone – 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

Empreinte carbone	Émissions
Champ 1 – Émissions directes de GES : consommation de combustibles fossiles par les véhicules et les équipements	28 749
Champ 2 – Émissions indirectes de GES : électricité achetée au réseau	2 082
<b>Émissions (champs 1 + 2)</b>	<b>30 831</b>
<b>Champ 3 – Autres émissions indirectes de GES</b>	<b>89 711</b>
Catégorie 1 – Biens et services acquis : extraction, production et transport des matières premières achetées, seules les plus pertinentes ayant été prises en compte	88 974
Catégorie 1 – Prélèvement d'eau	68
Catégorie 4 – Transport et distribution en amont : transport de matières par voie aérienne et maritime entre le Portugal et les chantiers situés sur le continent africain	169
Catégorie 5 – Déchets générés par les opérations : transport et gestion des déchets générés, seules les installations situées au Portugal ayant été prises en compte	177
Catégorie 5 – Production d'eaux usées	22
Catégorie 6 – Voyages d'affaires	301
<b>Émissions totales (champs 1 + 2 + 3)</b>	<b>120 542</b>
<b>Émissions retenues</b>	<b>153</b>
<b>Émissions totales</b>	<b>120 389</b>

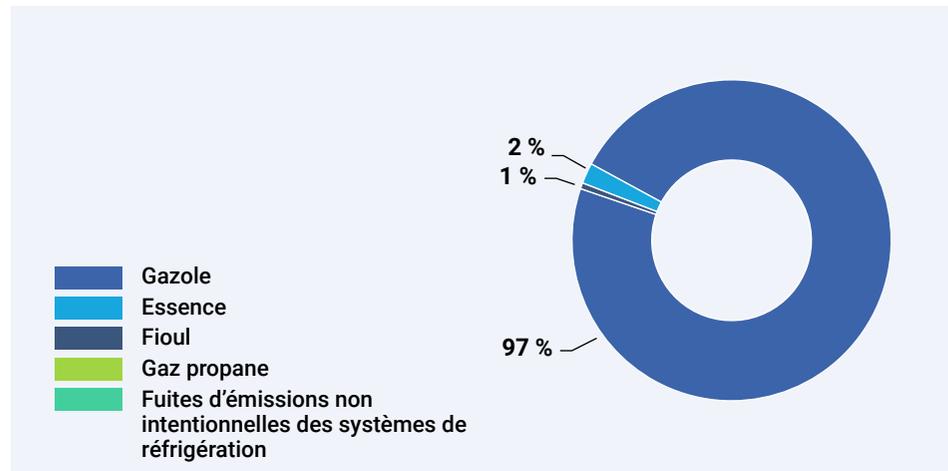


# 7. Calcul de l'empreinte carbone : année 2023

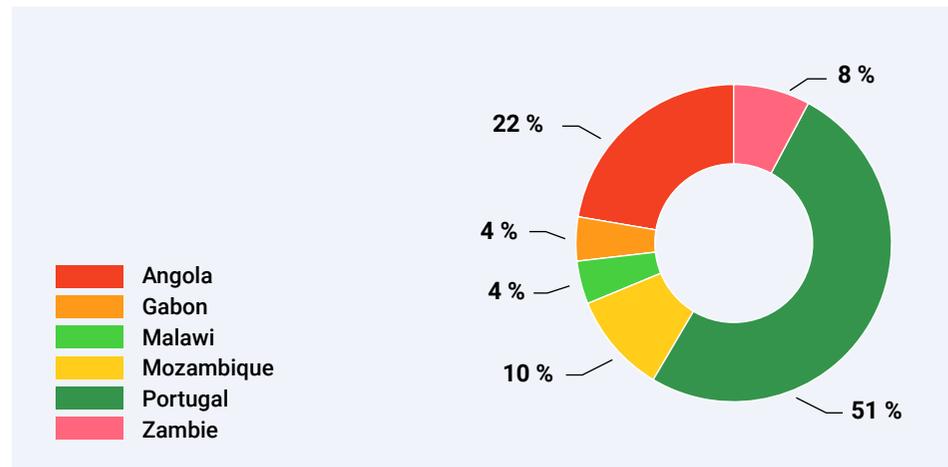
## Généralités

La quantification des émissions de GES pour l'année 2023 est essentielle pour évaluer les progrès et les évolutions des émissions de GES dans le temps, ce qui permet de mieux comprendre l'impact et l'efficacité des mesures adoptées.

### Émissions du champ 1 / type de combustible – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)



### Émissions du champ 1 / zone géographique – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)



## Champ d'application 1

### Émissions du champ 1 – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)

		Angola	Gabon	Malawi	Mozambique	Portugal	Zambie	Total
Consommation de combustibles fossiles : véhicules et équipements	Gazole	5 276,44	1 059,23	754,85	2 356,07	11 674,29	1 848,91	22 970
	Essence	0,00	0,00	66,61	59,82	235,44	0,00	362
	Fioul	0,00	0,00	215,24	9,87	0,00	0,00	225
Gaz propane		(*)	(*)	(*)	(*)	3,38	(*)	3
Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération (systèmes de réfrigération du parc automobile)		0,00	0,00	0,00	0,00	53,76	0,00	54
Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération (systèmes de réfrigération industrielle)		(*)	(*)	(*)	(*)	0,00	(*)	0,00
<b>Total</b>		<b>5 276</b>	<b>1 059</b>	<b>1 037</b>	<b>2 426</b>	<b>11 967</b>	<b>1 849</b>	<b>23 614</b>

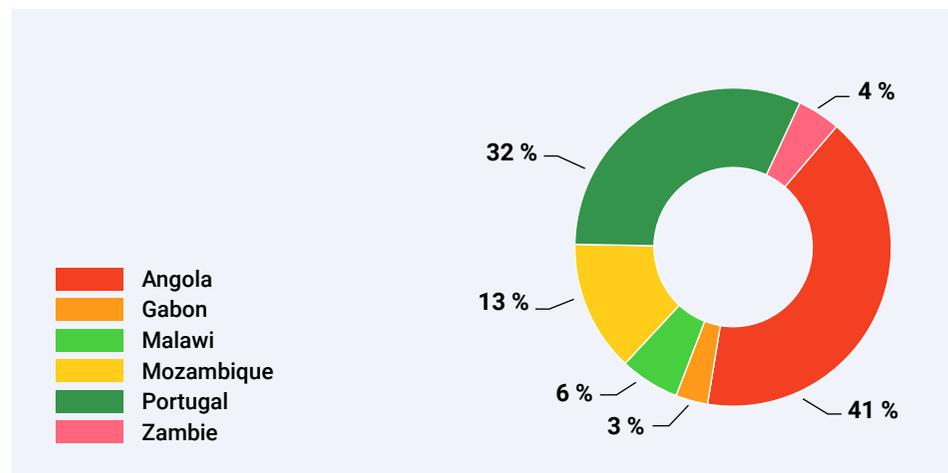
(\*) Il n'a pas été possible de collecter des données représentatives.

En 2023, environ 51 % des émissions de GES, champ 1, ont été produites au Portugal.

À l'instar de l'année 2022, en 2023, les émissions de GES associés à la consommation de gazole ont représenté environ 97 % des émissions totales du champ d'application 1.

## Champ d'application 2

Émissions du champ 2 / zone géographique – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)



Émissions du champ 2 – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)

	Angola	Gabon	Malawi	Mozambique	Portugal	Zambie	Total
Émissions indirectes de GES liées à l'importation d'énergie (basée sur la localisation)	705	56	104	228	541	75	1 709
<b>Total</b>	<b>705</b>	<b>56</b>	<b>104</b>	<b>228</b>	<b>541</b>	<b>75</b>	<b>1 709</b>

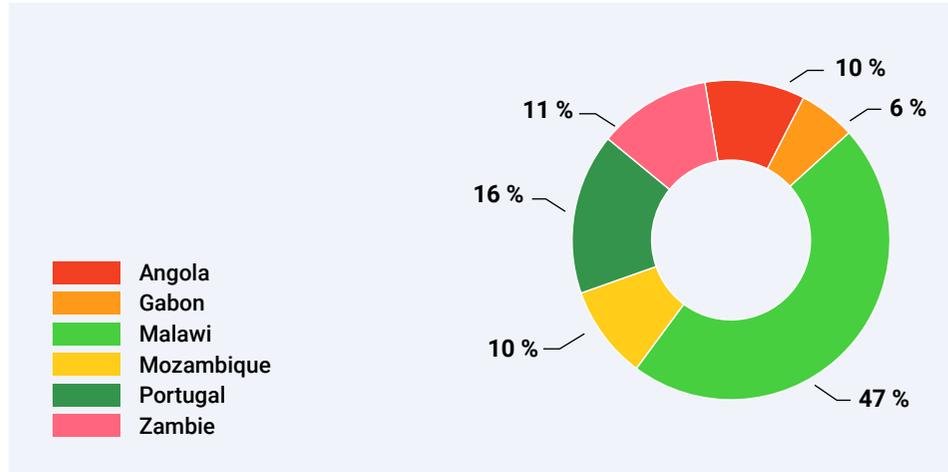
## Champ d'application 3

Émissions du champ 3 – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)

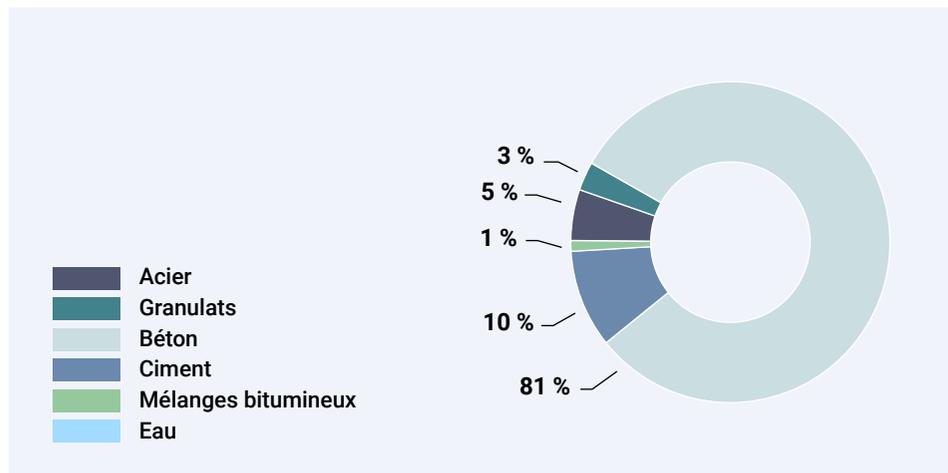
	Angola	Gabon	Malawi	Mozambique	Portugal	Zambie	Total
<b>Catégorie 1 – Acquisition de biens et services</b>	–	–	–	–	–	–	–
Acier	232,88	183,20	309,45	2 562,81	1 271,57	416,15	4 976
Granulats	460,72	55,57	737,08	561,37	900,46	85,74	2 801
Béton	6 421,93	5 139,55	44 432,56	4 568,29	11 780,07	6 333,98	78 676
Ciment	1 976,13	156,20	0,00	1 482,38	1 696,63	4 278,53	9 590
Mélanges bitumineux	805,71	58,30	0,00	0,10	150,26	0,00	1 014
Prélèvement d'eau	4,05	0,07	0,04	12,03	26,34	(*)	42,53
<b>Total</b>	<b>9 901</b>	<b>5 593</b>	<b>45 479</b>	<b>9 187</b>	<b>15 825</b>	<b>11 114</b>	<b>97 100</b>



Émissions du champ 3 – catégorie 1 / zone géographique – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)



Émissions du champ 3 – catégorie 1 / type de matière – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)



	Angola	Gabon	Malawi	Mozambique	Portugal	Zambie	Total
<b>Catégorie 4 – Transport de marchandises Europe–Afrique</b>	–	–	–	–	–	–	–
Transport aérien	35,77	55,02	58,43	28,10	–	15,30	193
Transport maritime	29,67	30,46	14,46	20,69	–	19,81	115
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>85</b>	<b>73</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>308</b>
<b>Catégorie 5 – Déchets générés par les opérations</b>	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des déchets – Traitement	(*)	(*)	(*)	(*)	27,34	(*)	27
Gestion des déchets – Transport	(*)	(*)	(*)	(*)	93,44	(*)	93
Production d'eaux usées	4,17	0	0,04	12,34	22,15	(*)	39
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>143</b>	<b>(*)</b>	<b>159</b>
<b>Catégorie 6 – Voyages d'affaires</b>	–	–	–	–	–	–	–
Voyages d'affaires	141,78	22,07	19,84	108,48	–	11,60	327
<b>Total</b>	<b>10 113</b>	<b>5 700</b>	<b>45 572</b>	<b>9 357</b>	<b>15 968</b>	<b>11 161</b>	<b>97 894</b>

(\*) Il n'a pas été possible de collecter des données représentatives.

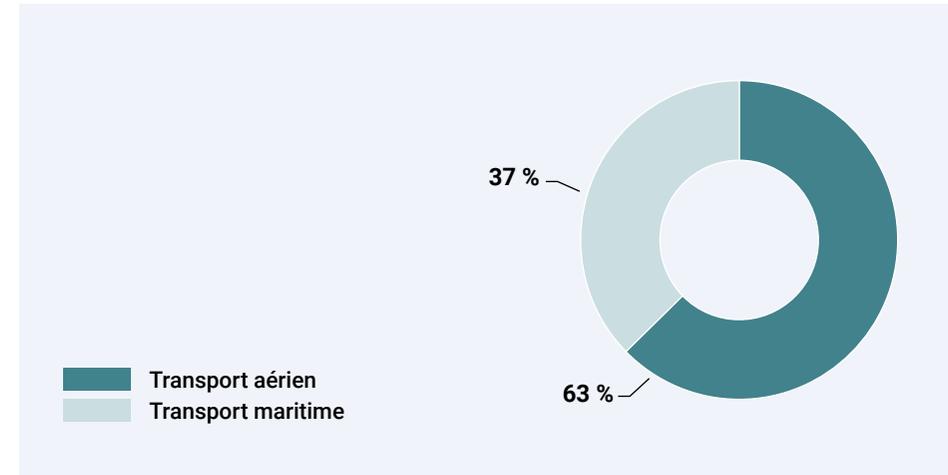
Dans la catégorie 1 – Biens et services acquis, 47 % des émissions de GES se produisent au Malawi et 81 % des émissions proviennent de la matière « béton ».



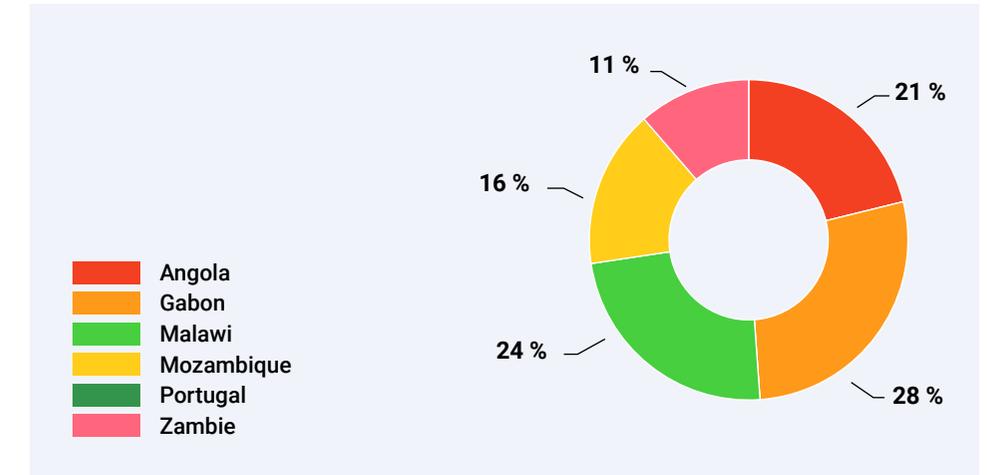
Dans la catégorie 4 – Transport et distribution en amont, 63 % des émissions proviennent du transport aérien entre le Portugal et les différentes zones géographiques, le pourcentage d'émissions le plus élevé étant produit lors du transport de marchandises vers le Gabon.

Dans la catégorie 5 – Déchets générés par les opérations, 59 % des émissions sont liées au transport de déchets (seul le transport au Portugal a été pris en compte), tandis que 24 % des émissions sont dues à la production d'eaux usées dans les différentes zones géographiques.

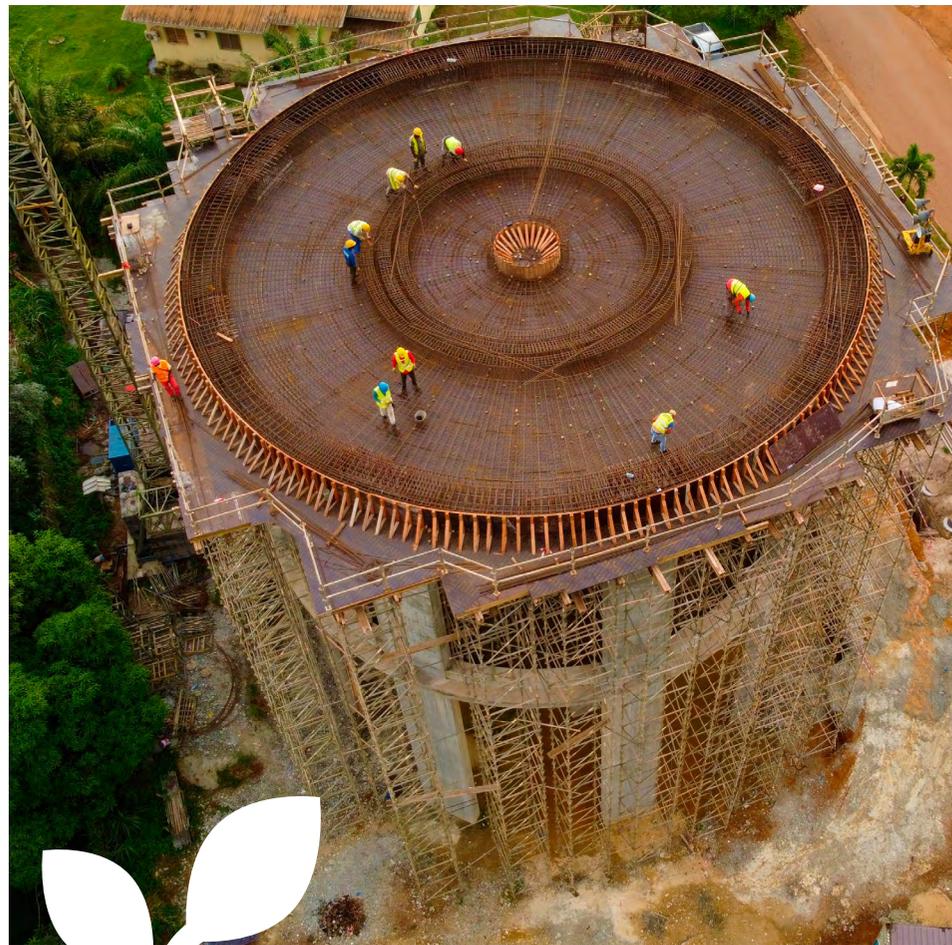
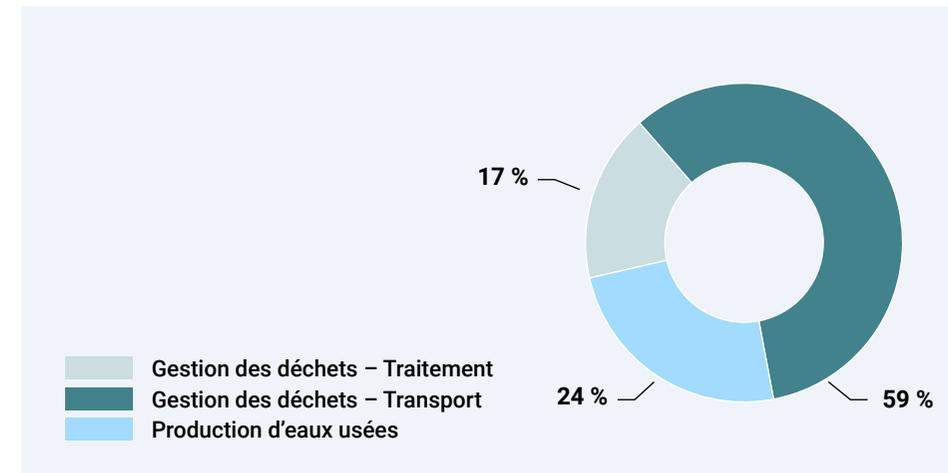
**Émissions du champ 3 – catégorie 4 / type de transport – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)**



**Émissions du champ 3 – catégorie 4 / zone géographique – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)**



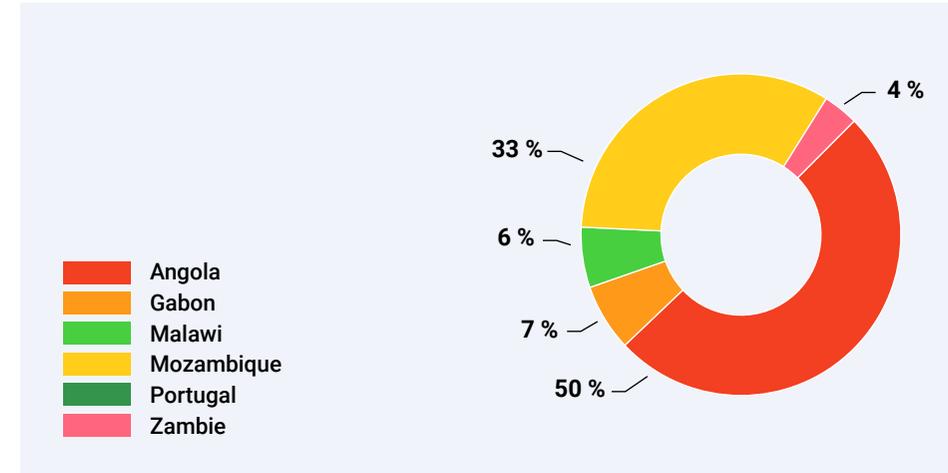
**Émissions du champ 3 – catégorie 5 – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)**



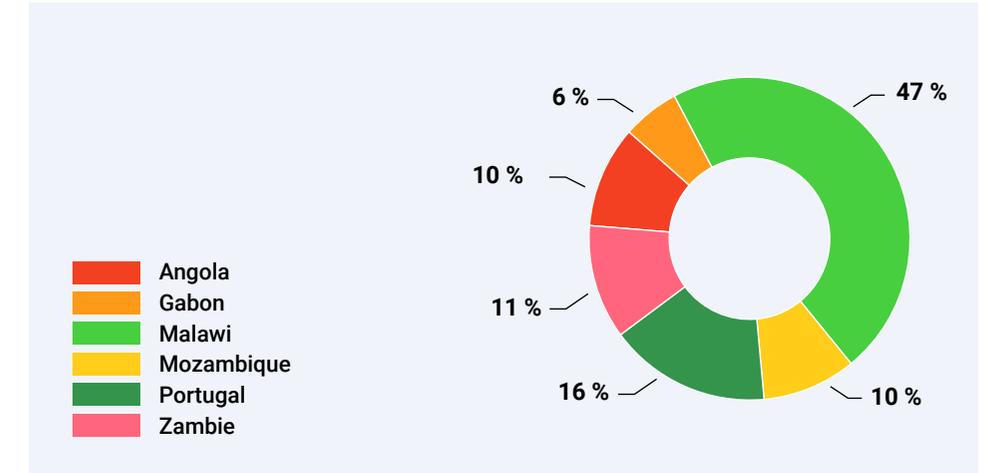
Dans la catégorie 6 – Voyages d'affaires, 50 % des émissions se produisent lors des déplacements des travailleurs vers et depuis l'Angola, la zone géographique la plus représentée parmi les travailleurs déplacés.

En 2023, la répartition des émissions dans les différentes catégories du champ d'application 3 reste semblable à celle de l'année précédente, la catégorie 1 – Biens et services acquis étant la plus importante et représentant la quasi-totalité des émissions de GES dans ce champ d'application.

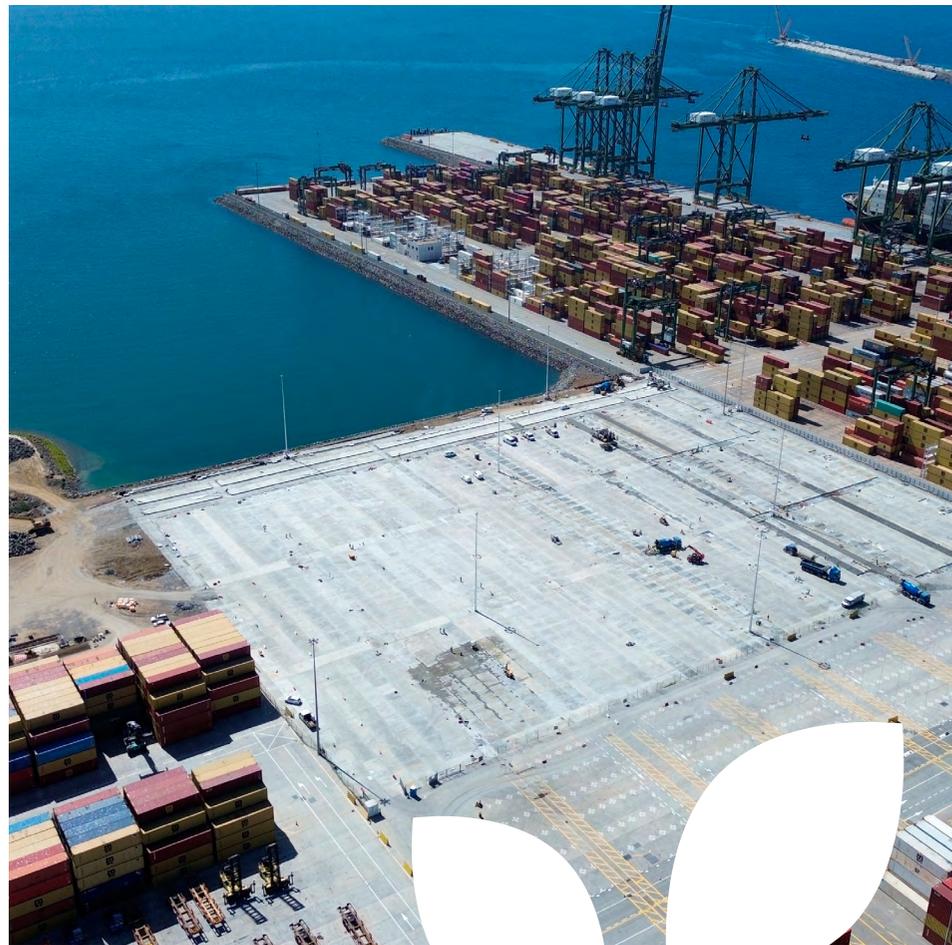
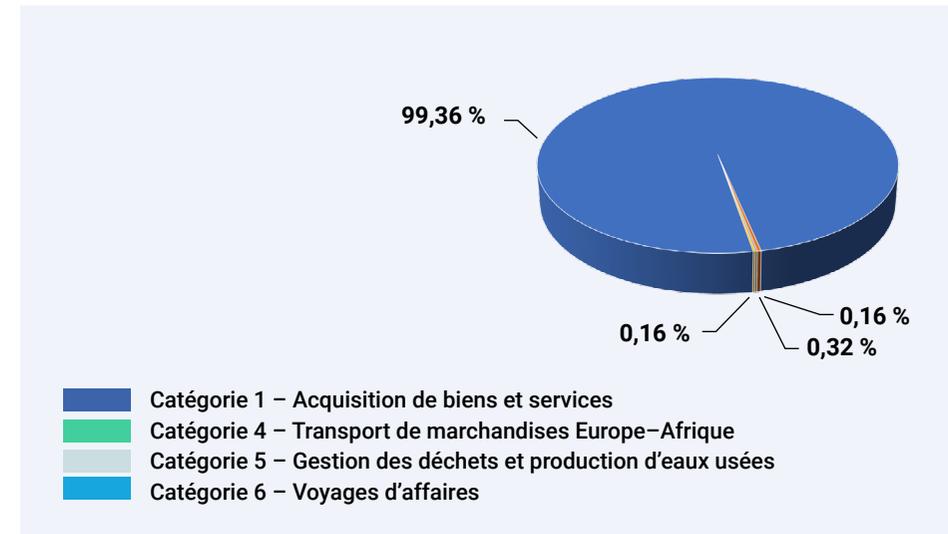
**Émissions du champ 3 – catégorie 6 / zone géographique – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)**



**Émissions du champ 3 / zone géographique – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)**



**Émissions du champ 3 / catégorie – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)**



## Émissions évitées et retenues

La quantification des émissions de GES évitées et des émissions retenues prend en compte les terrains forestiers détenus par Conduril au Portugal en 2023.

### Émissions évitées et retenues – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)

	Angola	Gabon	Malawi	Mozambique	Portugal	Zambie	Total
Émissions évitées	(*)	(*)	(*)	(*)	6,6	(*)	7
Émissions retenues	(*)	(*)	(*)	(*)	153	(*)	153

(\*) Non applicable.



## Émissions de l'année 2023

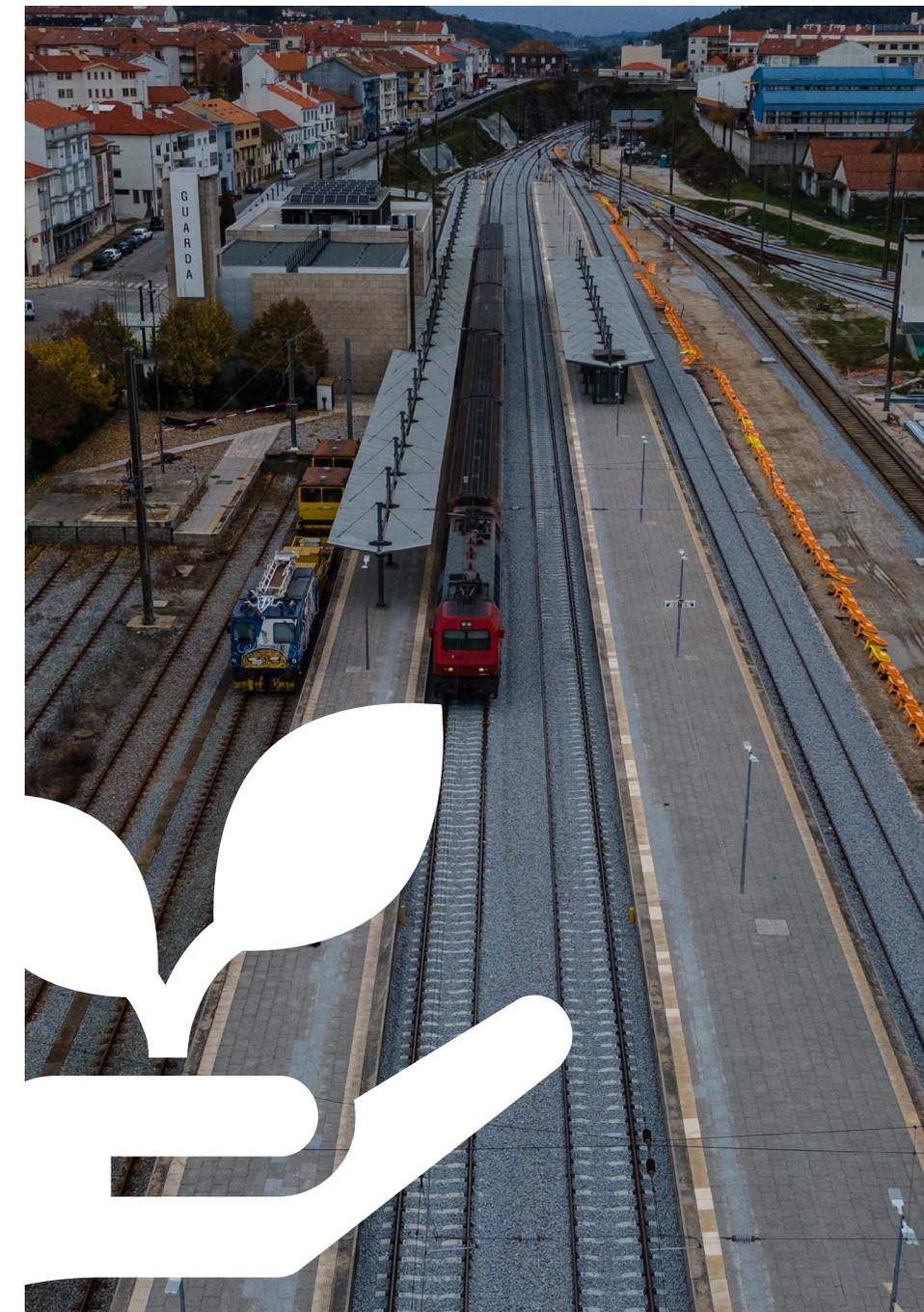
### Empreinte carbone – 2023 (t CO<sub>2</sub>e)

Empreinte carbone	Émissions
Champ 1 – Émissions directes de GES : consommation de combustibles fossiles par les véhicules et les équipements	23 614
Champ 2 – Émissions indirectes de GES : électricité achetée au réseau	1 709
<b>Émissions (champs 1 + 2)</b>	<b>25 323</b>
<b>Champ 3 – Autres émissions indirectes de GES</b>	<b>97 727</b>
Catégorie 1 – Biens et services acquis : extraction, production et transport des matières premières achetées, seules les plus pertinentes ayant été prises en compte	97 057
Catégorie 1 – Prélèvement d'eau	43
Catégorie 4 – Transport et distribution en amont : transport de matières par voie aérienne et maritime entre le Portugal et les chantiers situés sur le continent africain	308
Catégorie 5 – Déchets générés par les opérations : transport et gestion des déchets générés, seules les installations situées au Portugal ayant été prises en compte	121
Catégorie 5 – Production d'eaux usées	39
Catégorie 6 – Voyages d'affaires	159
<b>Émissions totales (champs 1 + 2 + 3)</b>	<b>123 050</b>
<b>Émissions retenues</b>	<b>153</b>
<b>Émissions totales</b>	<b>122 897</b>

# Émissions totales 2023 vs. année de référence

## Émissions totales et représentativité de l'année 2023 vs. année de référence 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

Empreinte carbone	2023		Année de référence 2022	
	Émissions (t CO <sub>2</sub> e)	Représentativité (%)	Émissions (t CO <sub>2</sub> e)	Représentativité (%)
<b>Champ 1 – Émissions directes de GES : consommation de combustibles fossiles par les véhicules et les équipements</b>	<b>23 614</b>	<b>–</b>	<b>28 749</b>	<b>–</b>
Gazole	22 969,98	90,7	28 009,06	90,6
Essence	361,88	1,4	238,37	0,5
Fioul	225,11	0,9	0,00	0,0
Gaz propane	3	0,0	3,38	0,0
Fuite d'émissions non intentionnelles des systèmes de réfrigération (installations fixes et chantiers)	53,76	0,2	592,93	1,9
<b>Champ 2 – Émissions indirectes de GES : électricité achetée au réseau</b>	<b>1 709</b>	<b>6,7</b>	<b>2 082</b>	<b>6,8</b>
<b>Émissions totales</b>	<b>25 323</b>	<b>100 %</b>	<b>30 831</b>	<b>100 %</b>
<b>Champ 3 – Autres émissions indirectes de GES : électricité achetée au réseau</b>	<b>97 727</b>	<b>–</b>	<b>89 711</b>	<b>–</b>
Catégorie 1 – Biens et services acquis : extraction, production et transport des matières premières achetées, seules les plus pertinentes ayant été prises en compte	97 100	99,3	88 974	99,3
Acier	4 976,06	–	20 411,67	–
Granulats	2 800,94	–	7 591,40	–
Béton	78 676,38	–	58 424,22	–
Ciment	9 589,87	–	1 753,47	–
Mélanges bitumineux	1 014,37	–	793,29	–
Prélèvement d'eau	42,53	–	68,30	–

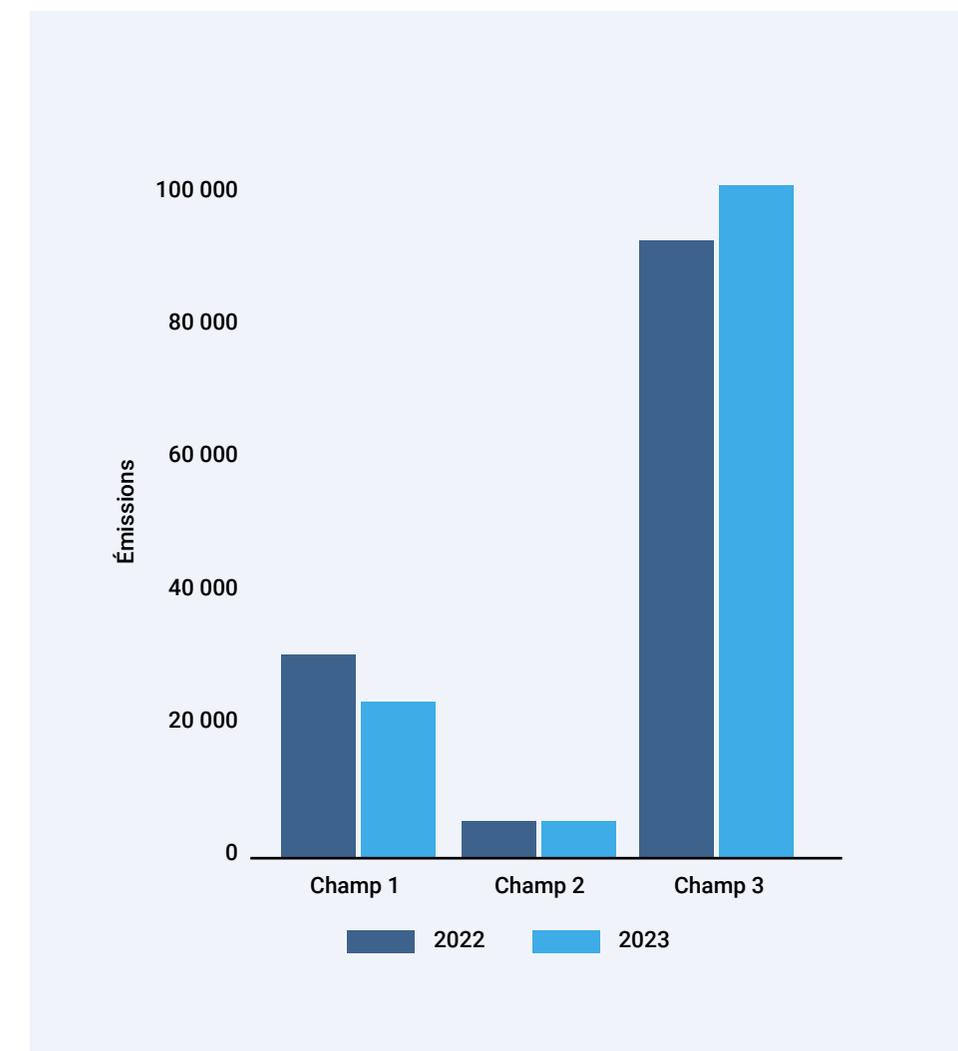


Empreinte carbone	2023		Année de référence 2022	
	Émissions (t CO <sub>2</sub> e)	Représentativité (%)	Émissions (t CO <sub>2</sub> e)	Représentativité (%)
Catégorie 4 – Transport et distribution en amont : transport de matières par voie aérienne et maritime entre le Portugal et les chantiers situés sur le continent africain	308	0,3	169	0,2
Transport aérien	192,62	–	101,03	–
Transport maritime	115,09	–	67,63	–
Catégorie 5 – Déchets générés par les opérations : transport et gestion des déchets générés	159	0,2	177	0,2
Gestion des déchets – Traitement	27,34	–	59,64	–
Gestion des déchets – Transport	93,44	–	95,02	–
Production d'eaux usées	38,69	–	22,41	–
Catégorie 6 – Voyages d'affaires	159	0,2	301	0,3
<b>Émissions totales des champs 1, 2 et 3</b>	<b>123 050</b>	<b>100 %</b>	<b>120 542</b>	<b>100 %</b>
<b>Émissions retenues</b>	<b>153</b>	<b>–</b>	<b>153</b>	<b>–</b>
<b>Émissions totales</b>	<b>122 897</b>	<b>–</b>	<b>120 389</b>	<b>–</b>

Malgré la réduction des émissions des champs d'application 1 et 2, les émissions du Groupe Conduril ont globalement augmenté. Cette augmentation est observée dans les émissions associées au champ d'application 3 qui représentent plus de 70 % des émissions totales, essentiellement en raison de la quantité croissante de données collectées.

L'analyse de l'empreinte carbone nous a permis de conclure que les principales émissions du champ d'application 1 sont associées à la consommation de gazole par les véhicules et les équipements.

Empreinte carbone – 2023 vs. année de référence 2022 (t CO<sub>2</sub>e)



# Intensité des émissions

Compte tenu des émissions de GES des champs 1 et 2, l'intensité des émissions en 2023 a été de 0,138 kt CO<sub>2</sub>e/€, soit une réduction de 1,4 % par rapport à 2022, Conduril maintenant la tendance à la baisse prévue dans la Feuille de route pour la Durabilité 2030.

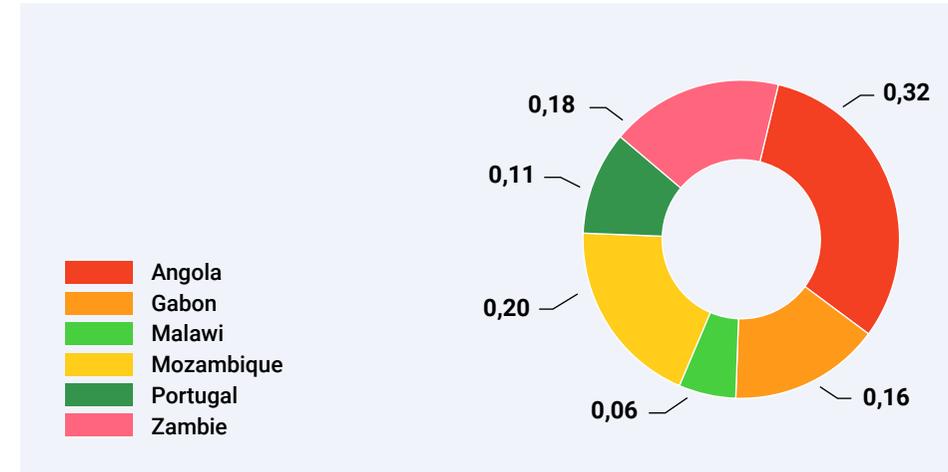
Une réduction de l'intensité des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 a été observée au Gabon, au Malawi et au Portugal.

## Variation des émissions totales, année 2023 vs. année de référence 2022 (t CO<sub>2</sub>e)

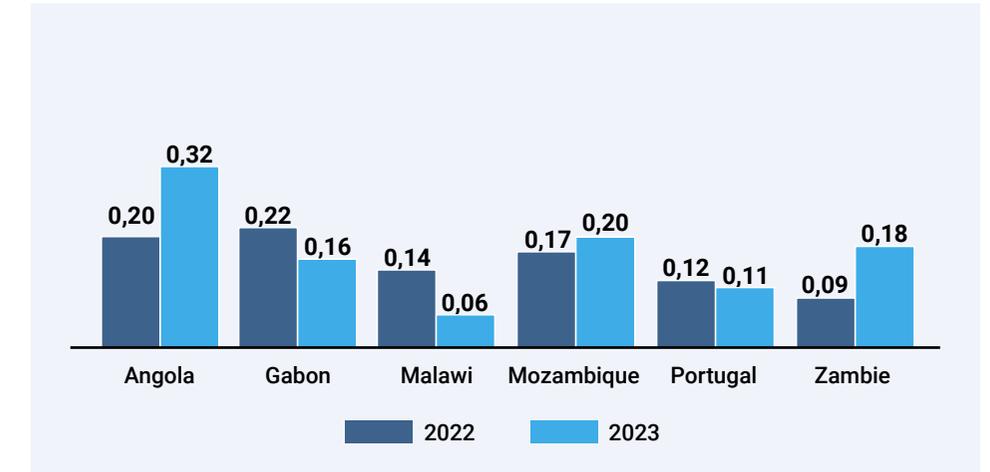
Année	Champ 1	Champ 2	Champ 3	Émissions totales
2022 (année de référence)	28 749	2 082	89 711	120 542
2023	23 614	1 709	97 727	123 050
Variation	-18 %	-18 %	9 %	2,1 %

En 2023, les émissions totales de GES (champs d'application 1 et 2) s'élevaient à 25 323 t CO<sub>2</sub>e, soit une réduction de 18 % par rapport à 2022.

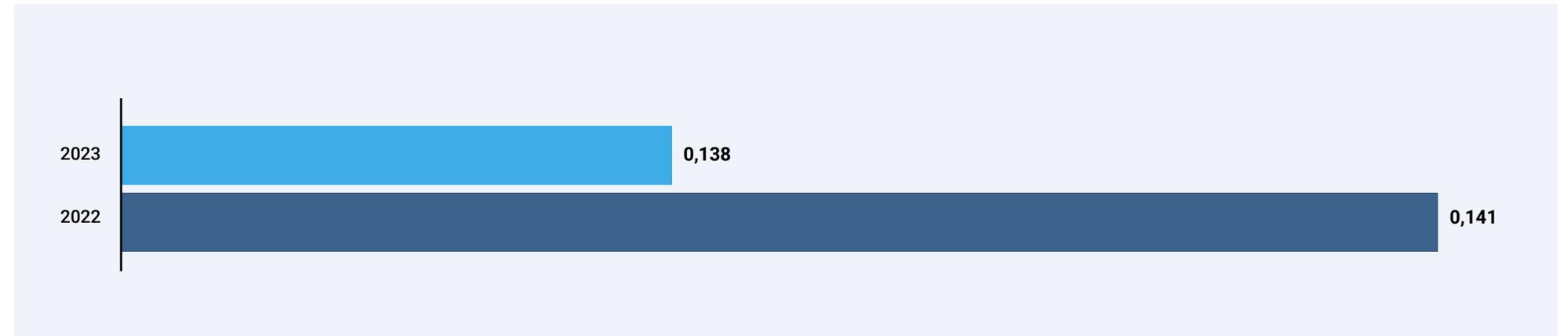
## Intensité des émissions des champs 1 et 2 / zone géographique – 2023 (kt CO<sub>2</sub>e/€)



## Intensité des émissions des champs 1 et 2 / zone géographique – 2023 vs. année de référence 2022 (kt CO<sub>2</sub>e/€)



## Intensité des émissions des champs 1 et 2 – 2023 vs. année de référence 2022 (kt CO<sub>2</sub>e/€)





# 8. Initiatives pour réduire les émissions de GES

Pour atteindre l'objectif de réduction de l'intensité carbone de Conduril de 30 % d'ici 2030, par rapport à 2022, il faudra mettre en œuvre une série d'actions, en particulier :

- Le Plan de Gestion des émissions GES
- Le Plan d'Efficacité énergétique

Au premier semestre 2024, des mesures contribuant à la réduction des émissions de GES ont déjà été mises en place :

- Préférence pour les véhicules légers à essence/hybrides/électriques lors du renouvellement du parc automobile
- Installation de logiciels pour gérer la recharge du parc de véhicules électriques/hybrides
- Installation de bornes de recharge électrique sur les chantiers

Grâce à ces initiatives, Conduril réaffirme son engagement à réduire les émissions de GES, en continuant à chercher des solutions innovantes et efficaces pour atteindre ses objectifs d'ici 2030, contribuant ainsi à un avenir plus durable.





FICHE TECHNIQUE

**Développement**

Rui Macedo  
Carla Cardoso

**Coordination et vérification**

Groupe de durabilité Conduril

**Images**

Conduril - Engenharia, S.A.

**Design**

Luís Nossa

**CONDURIL - ENGENHARIA, S.A.**

Avenida Eng.º Duarte Pacheco, 1835  
4445-416 Ermesinde  
PORTUGAL  
Tél. : +351 229 773 920  
Fax : +351 229 748 668  
Courriel : geral@conduril.pt  
www.conduril.pt